

Marseille le 28 janvier 2025,

A l'attention des membres de la commission escalade du parc national des Calanques
A l'attention de la Direction du parc national des Calanques

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci après les constats, propositions et demandes des associations et fédérations sportives en faveur d'une gestion concertée de l'escalade comme activité douce de pleine nature et patrimoniale dans le parc national des Calanques (PNC). Tous expriment leur déception face à l'absence de dialogue avec la direction du Parc et leur volonté de rétablir un partenariat basé sur le respect mutuel.

Requêtes et propositions afin de « RE partir » sur de bonnes bases.

1) Notre rappel sur l'engagement des fédérations et associations (partenaires historiques) en faveur de la protection de l'environnement :

NOUS RAPPELONS :

- 1.1 Leur rôle historique dans la préservation des Calanques, bien avant la création du Parc. (lire ou relire à ce propos Calanques, 100 ans d'amour et de vigilance, J. Plauchud/B. Vaucher)
- 1.2 Qu'elles acceptent les mesures conservatoires pour protéger l'avifaune, mais souhaitent qu'elles soient proportionnées et adaptées aux réalités du terrain ;
- 1.3 Qu'elles ont, à maintes reprises, mis en défens (avec ou sans l'établissement public) des voies d'escalade passant à proximité des nichées.
- 1.4 qu'une zone importante est interdite à l'escalade (muraille de Chine, Riou)
- 1.5 Que l'absence de topo sur une partie du massif a limité fortement la fréquentation des grimpeurs (vallon des Rampes, des Pételins)
- 1.6 que l'éloignement des parkings a contribué à une fréquentation moins importante sur les falaises concernées (Devenson, Eissadon, Belvédère...)
- 1.7 qu'il existe de nombreuses parois non grimpées dans les Calanques, probables refuges de biodiversité préservée.

2) Critiques et oppositions aux décisions unilatérales du PNC :

- 2.1 Nous dénonçons un manque de concertation, notamment sur les interdictions de nouvelles voies d'escalade et sur le sujet de Fight Club, la non prise en compte des propositions (déséquipement par les grimpeurs de 2 sites sur 3).
- 2.2 Nous n'acceptons pas la méthode nouvelle de prises d'arrêtés conduisant à une disproportion spatiale et temporelle des interdictions.
- 2.3 Nous regrettons que notre expertise du terrain ne soit pas prise en compte.
- 2.4 Nous refusons les fermetures de sentiers historiques dans ce massif montagneux pour seule raison de « risque de chute de pierres »

3) Demandes pour une meilleure gestion des interdictions :

NOUS DEMANDONS

- 3.1 une négociation préalable avec les fédérations et partenaires historiques avant toute décision d'interdiction.
- 3.2 la mise en place de méthodologies de suivi scientifique des nidifications avec notamment l'évaluation de distance de dérangement des nids (haut, bas, gauche, droite, concernant la terre et la mer) ainsi que le déplacement des oiseaux pour d'autres espaces de nidification. Nous attendons également un compte rendu détaillé de ces observations sur l'intégralité des falaises du PNC grimpées ou non grimpées.
- 3.3 que les interdictions temporelles soient basées sur des observations réelles, constatées, datées et contextualisées de nidification, et non systématiques à part

quelques cas pouvant être traités comme des exceptions. L'envergure de la mesure doit être en corrélation avec les catégories de protection internationales (UICN et [conventions](#)¹)

- 3.4 que la durée et l'espace des interdictions soient en corrélation avec les données scientifiques et les autres exemples de pratiques (ex. CEN PACA, réduction des interdictions dans le cas de l'aigle de Bonelli).
- 3.5 la limitation des interdictions à 7 mois maximum pour éviter une fermeture - de fait - des sites (sauf cas particulier).
- 3.6 la levée des interdictions en cas d'échec de la nidification ou après émancipation des oisillons (programmation effective des visites).
- 3.7 l'autorisation d'un équipement raisonné de nouvelles voies, afin de prévenir les équipements anarchiques.
- 3.8 que soit initiée une véritable politique de gestion des sentiers (grand public, public averti, accès aux falaises...)
- 3.8 Que soit initiée une véritable politique de gestion des lieux de stationnement, plus particulièrement que soit étudiée la dangerosité du parking de la Gineste en période d'affluence
- 3.9 Une révision du schéma des sports de nature en accord avec les rappels, et propositions de ce courrier.

4) Propositions de collaboration / NOUS PROPOSONS

- 4.1 de partager des observations sur les oiseaux nicheurs.
- 4.2 d'être une vigie sur les zones inaccessibles par les agents du parc
- 4.3 d'être le relais des mesures conservatoires auprès des grimpeurs si elles sont justes et proportionnées
- 4.4 de participer aux actions de protection et suivi scientifique avec le Parc.
- 4.5 d'étudier le déséquipement des voies présentant un enjeu écologique important.

5) Constat de l'état des falaises

- 5.1 Nous constatons qu'à la suite des observations (PNC et grimpeurs), il est noté une augmentation des populations de faucons Pèlerins, hiboux Grands Ducs et cormorans huppés (grâce à la méthode « un nid observé, une zone d'escalade interdite »).
- 5.2 Nous constatons que malgré une pollution non gérée (usine Altéo, égout de Cortiou, incidence des décharges de la cité sur la nourriture des goélands...) et une surfréquentation touristique préoccupante, les falaises, à cause notamment de la diversité des sites d'escalade, restent une zone de quiétude certaine et bénéficient d'une relative bonne santé.
- 5.3 Ces informations ne peuvent que nous réjouir et nous incitent à travailler ensemble à une gestion fine des sites d'escalade, entre préservation et maintien de l'activité.

6) Appel à la mise en place de groupes de travail

- 6.1 Possibilité d'utiliser (encore) la commission escalade pour un dialogue constructif avec toutes les parties prenantes.

¹https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/fiches_oiseaux_2015_cle0c656a.pdf

CONCLUSION :

Nous appelons à une gestion équilibrée de l'**escalade** et plus largement **des activités douces de pleine nature** dans les Calanques, alliant protection de la biodiversité et reconnaissance (effective) de ces activités comme patrimoniales. Elles demandent une concertation réelle et des décisions adaptées aux réalités du terrain, afin de concilier préservation de l'environnement et maintien des pratiques historiques dans le cadre d'un risque normal et raisonnablement prévisible.

Nous rappelons que nos prédécesseurs et nous même n'avons jamais envisagé que les massifs des Calanques et de Soubeyranne deviennent une réserve ornithologique.

Pour

L'association Des Calanques, Des Femmes et des Hommes



Sandrine BONNEY FEVRE

Le Club Alpin Français Marseille Provence
Sophie BERTHIER Présidente



Le Comité Départemental 13 FFCAM
Jacques BAILLS, Président



Le comité régional PACA FFCAM
Philippe ANDRÉ, Président



Le Comité Territorial 13 FFME
Jean Claude GRAND, Président



Le Syndicat des Professionnels de Pleine Nature
Sébastien BATEL, Secrétaire Général

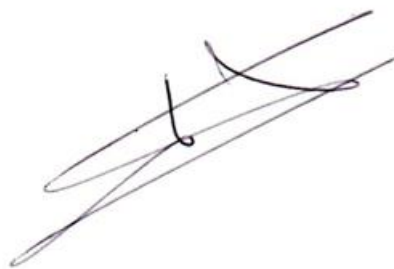


Le bureau des Guides et accompagnateurs
Calanques, Cassis Cap Canaille
André BERNARD, Président



André BERNARD

Le Club Alpin Français Garlaban en Provence
Jean-Jacques LEBBOS, Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized representation of the name 'Jean-Jacques Lebbos'.